Réf. Farde e-Assemblées : 2679172

N° OJ : 56

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Affaires citoyennes.- Semaine des seniors.- Octroi de subsides aux associations/personnes qui participent à l'organisation des activités prévues du 29/09 au 03/10/2025.

Le Conseil communal,

Considérant l'organisation de la semaine de seniors du 29/09 au 03/10/2025;

Considérant que des partenariats avec des associations/personnes ont été conclus pour offrir un programme varié et mettant en valeur les seniors;

Pour les visites guidées, plusieurs associations ont été sollicitées pour partir à la découverte du patrimoine des quartiers bruxellois.
Il s'agit des associations suivantes :
ASBL Arkadia
ASBL Société Royale des Cercles des Naturalistes de Belgique
ASBL Laeken Découverte
ASBL Arau (Atelier de Recherche et d'Action urbaines)

Pour la conférence portant sur « La Belgique à l'aube de son bicentenaire », Un regard stimulant sur l'avenir du pays et les mutations de la société, il a été fait appel à Alain Gerlache;

L'organisation de EXTRAVAGANZZA : la boum excentrique des seniors (en collaboration avec les Maisons de Quartiers) a été confiée à Brussels Major Event (BME).

Pour la confection d'un costume de Hallebardier pour Manneke pis, un partenariat a été conclu avec l'asbl le cercle d'histoire de Bruxelles.

Pour ce faire, considérant que les crédits utiles sont inscrits au budget ordinaire de 2025 à l'article 76207/33202 et que les engagements de dépenses ont été effectués (pour un montant total cumulé de 10425,88 EUR.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroi de subsides aux associations/personnes suivantes pour leur participation aux activités organisées à l'occasion de la semaine des seniors :
ASBL Arkadia pour un montant de 180,00 EUR (ED 25/36438)
ASBL Société Royale des Cercles des Naturalistes de Belgique pour un montant de 300,00 EUR (ED 25/36437)
ASBL Laeken Découverte pour un montant de 140,00 EUR (ED 25/36436)
ASBL Arau pour un montant de 250,00 EUR (ED 25/36434)
Alain Gerlache pour un montant de 363,00 EUR (ED 25/36427)
ASBL Brussels Major Events (BME) pour un montant de 8.817,88 EUR (ED 25/36432)
ASBL Cercle d'histoire de Bruxelles pour un montant de 545,00 EUR (ED 25/36439)

Soit un total cumulé de 10.595,88 EUR à imputer à l'article 76207/33202 du budget ordinaire 2025.

Annexes :